



Vienne - Rentrée 2018

Ecoles à 4 jours

Décisions du CDEN du 20 mars

- Circonscription de Châtelleraut :

Antran, Buxeuil, Dangé St Romain, Ingrandes, Leignes s/ Usseau, Lesigny s/ Creuse, Leugny, Naintré, Oyré, Port de Piles, St Rémy s/ Creuse, Senillé-St Sauveur, Usseau, Vaux s/ Vienne, Vellèches

- Circonscription de Lençloître :

Beuxes, Ceaux en Loudun, Doussay, Les Trois Moutiers, Lençloître, Maulay, Mirebeau, Moncontour, Monts s/ Guesnes, Mouterre-Silly, Orches, Ouzilly, St Jean de Sauves, St Léger de Montbrillais, Sammarçolles, Savigny /s Faye, Sérigny

- Circonscription Poitiers Nord :

Archigny, Availles en Châtelleraut, Bonneuil-Matours, Chenevelles, Monthoiron, Vouneuil s/ Vienne

- Circonscription Poitiers Sud :

Château Garnier, Joussé, La Chapelle Bâton, Lizant, Magné, Mauprévoir, Payroux, Romagne, St Romain, St Secondin, Voulème

- Circonscription de Montmorillon :

La Trimouille, Le Vigeant, Usson du Poitou,

En attente de décision :

Les Ormes, Pressac, St Gervais les 3 clochers, Serigny Sossais, Bournand, Iteuil, Savigné, Vésières